

**DECISION n° 1090502
d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par
l'ASP des aides de l'agence de l'eau et de leur cofinancement FEADER
Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Basse
Normandie**

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n° CA 19-24 du conseil d'administration de l'agence du 12 juillet 2019 approuvant les modèles de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'agence et de leur cofinancement FEADER pour les mesures de la programmation 2014-2020,
- Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020,
- Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région Basse Normandie signée le 19 mai 2016 et de son avenant signé le 21 juillet 2017,
- Vu la délibération n° CA 18-09 du conseil d'administration de l'agence du 12 janvier 2018 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale.

DÉCIDE :

Article 1 – OBJET

L'agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP l'autorisation d'engagement suivante pour l'appel à projet 2019_2_mesure 4.4 du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 Basse Normandie :

	Montant attribué par l'Agence			Montant attribué par les autres financeurs (Région, Etat)	Montant FEADER total	Montant d'aide total
	Part cofinancée	Part Top-Up ¹	TOTAL			
Mesure 4.4 « investissement non productif _haie » AAPn°2_2019		35 481 €	35 481 €	0 €	0 €	35 481 €

Cette autorisation d'engagement devra être affectée par l'ASP à la gestion du dossier individuel éligible aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour le dossier individuel éligible au 11^e programme d'intervention de l'Agence listé en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : 2 décembre 2020

Patricia BLANC
Directrice Générale

¹ Top-up : sans cofinancement

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

DPT	Mesure du PDRR	Nom attributaire	Type d'investissement	Montant du projet	Montant retenu	Taux d'aide	Montant aide AESN	Montant aide FEADER
14	4.4 Investissement non productif	EARL La Chapelle La Chapelle Engerbold 14770 Condé en Normandie	Implantation de haies anti-érosives Travaux du sol, fourniture et mise en place de plants et protections, entretien 2 ans Dépenses immatérielle avec maîtrise d'œuvre 1764 ml dont 145 ml de regarnissage	45 177,73 €	44 350,51 €	80%	35 480,40 €	0 €

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

Numéro de décision	Mesure 4.1.1	Mesure 7.6.1 - Animation DOCOB	Mesure 7.6.3 - Contrats Natura 2000	Mesure 4.4 - Investissement non productif	Mesure 8.2 - Agroforesterie	Imprévus	TOTAL
n°1060403	108 613 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 172 €	110 785 €
n°1060420	3 108 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 108 €
n°1066306	40 816 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 816 €
n°1066310	148 660 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	148 660 €
n°1069076	45 986 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	45 986 €
n°1069077	198 951 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	198 951 €
n°1071848	121 138 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	121 138 €
n°1071849	6 226 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 226 €
n°1072967	0 €	87 252 €	13 640 €	0 €	0 €	0 €	100 892 €
n°1074422	317 639 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	317 639 €
n°1074720	29 177 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	29 177 €
n°1076102	0 €	0 €	884 €	0 €	0 €	0 €	884 €
n°1076696	0 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €	3 000 €
n°1076697	0 €	0 €	0 €	0 €	2 917 €	0 €	2 917 €
n°1077404	259 644 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	259 644 €
n°1078697	0 €	94 603 €	5 228 €	0 €	0 €	0 €	99 831 €
n°1079298	8 857 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 857 €
n°1079302	141 067 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	141 067 €
n°1079321	93 515 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	93 515 €
n°1080854	0 €	0 €	0 €	13 090 €	0 €	0 €	13 090 €
n°1080857	0 €	0 €	0 €	0 €	1 009 €	0 €	1 009 €
n°1081390	231 523 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	231 523 €
n°1082397	0 €	0 €	7 140 €	0 €	0 €	0 €	7 140 €
n°1083365	172 982 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	172 982 €
n°1084668	0 €	52 069 €	11 828 €	0 €	0 €	0 €	63 897 €
n°1084782	106 626 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	106 626 €
n°1085368	472 766 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	472 766 €
n°1086430	387 763 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	387 763 €
n°1087063	74 934 €	0 €	0 €	0 €	0 €	610 €	75 544 €
n°1088584	46 417 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	46 417 €
n°1089484	67 270 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	67 270 €
n°1089486	548 446 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	548 446 €
n°1090502	0 €	0 €	0 €	35 481 €	0 €	0 €	35 481 €
Montant cumulé sur la période 2015-2020	3 632 124 €	233 924 €	38 720 €	16 090 €	3 926 €	2 782 €	3 927 566 €